Cahier des Charges pour la mise en œuvre du pilotage de la Plateforme d'insertion professionnelle des réfugiés du Loir et Cher

Constats :

Depuis plusieurs mois, la DDCSPP et l'UD 41 DIRECCTE ont mené un travail autour de la problématique de l'insertion professionnelle des réfugiés avec l'ensemble du réseau constitué des structures et institutions suivantes : centres d'hébergement, l'OFII, ALIRE, Pôle Emploi, les ML, le conseil départemental, le réseau IAE.

Cela a permis à chacun de s'approprier le cadre juridique, et de définir une organisation et une méthode de travail entre les différents partenaires. Toutefois, les échanges ont permis de mettre en évidence un certain nombre de problématiques rendant difficile l'insertion professionnelle des réfugiés. Les 2 points les plus saillants sont :

- Un gros manque dans l'apprentissage du français à la fin de formation obligatoire au titre du CIR, ce qui limite grandement les possibilités d'insertion professionnelle des réfugiés. Par ailleurs le délai entre la reconnaissance du statut et la signature du CIR peut être de plusieurs mois, et constitue donc une difficulté supplémentaire pour l'appropriation du français.

Actuellement, le parcours est initié par la signature du contrat d'intégration républicaine (CIR) et la prescription d'une formation en français langue étrangère (FLE) de 50 à 200 h, dispensée dans le cadre du marché linguistique de l'OFII par Alire dans le Loir-et-Cher. Cette formation est obligatoire et vise l'atteinte du niveau A1 oral et écrit du CECRL.

Les réfugiés sont confrontés à certaines difficultés lorsqu'ils débutent leur parcours d'insertion : maitrise partielle de la langue, analphabétisme, représentations erronées du marché du travail, absence d'expérience professionnelle, faible réseau relationnel ou encore manque de connaissance des techniques de recherche d'emploi. S'ajoute à cela un environnement qui ne leur est guère favorable avec en particulier un défaut de reconnaissance des qualifications étrangères en France et les discriminations dont ils peuvent être victimes.

Pourtant, beaucoup de professionnels et d'employeurs s'accordent à reconnaître la volonté des réfugiés et leur forte mobilisation autour de leurs démarches d'insertion professionnelle. Certains résultats témoignent d'ailleurs d'une capacité à accéder assez rapidement à l'emploi, quitte à accepter une déqualification.

Comme indiqué précédemment, la signature du CIR peut intervenir des mois après la demande réalisée auprès de l'OFPRA, les primo-arrivants s'inscrivant alors dans un parcours de non-droit où ils ne peuvent ni travailler ni être pris en charge au niveau de l'apprentissage de la langue.

Parfois, du fait de leur situation d'analphabétisme, les primo-arrivants n'ayant pas été scolarisés dans leur pays d'origine n'ont pas les ressources cognitives suffisantes pour atteindre le niveau à l'écrit, ni pour s'adapter favorablement au cadre méthodologique d'une formation en français langue étrangère (FLE).

Leur situation d'analphabétisme constitue un frein majeur à leur intégration et les exclut de fait des différents dispositifs d'insertion professionnelle existants (dispositifs AFPA, formations qualifiantes, formations CléA, Garantie jeunes…).

Le but est de viser une pratique suffisante de la langue française pour leur permettre une bonne insertion professionnelle, et l'acquisition d'une certaine autonomie par le biais d'une formation individualisée.

Pour accompagner vers l'insertion professionnelle les réfugiés accueillis dans le Loir et Cher ne maitrisant pas suffisamment la langue française, il est donc proposé de créer une plateforme d'insertion à plusieurs tiroirs. Cette nouvelle offre de service vise prioritairement tous réfugiés non autonomes pour s'insérer professionnellement.

Compte tenu de la complexité du sujet et de la multitude des acteurs, une coordination apparaît indispensable pour :

- d'une part, accompagner individuellement les personnes réfugiées vers une insertion professionnelle cohérente au regard de leur profil.

- et d'autre part, organiser et piloter le fonctionnement de ce nouvel outil local : la plateforme d'insertion professionnelle des réfugiés.

Les objectifs attendus de cette mission sont les suivants :

- **Créer des ateliers sur les savoirs-être, les codes de l'environnement professionnel, administratif, l'ouverture au milieu associatif local pour les plus de 25 ans**
- **Organiser, et animer un sas IAE destiné exclusivement aux réfugiés et les accompagner individuellement**
- **Assurer une fonction d'accompagnement individuel des parcours d'insertion professionnelle en alternant les périodes d'apprentissage de la langue et les activités professionnelles**
- **Animer les acteurs - partenaires et piloter la plateforme**

1) Des ateliers pour le développement de l'autonomie de la personne

Afin de favoriser le travail sur l'insertion dans le milieu quotidien des bénéficiaires, il est demandé de prévoir des ateliers pour le développement de l'autonomie de la personne :

Il s'agit de les amener vers l'autonomie progressive dans les actes de la vie quotidienne qui pourraient entraver la gestion de leur parcours professionnel, à se familiariser avec les règles de la vie en entreprise, acquérir des socles de compétences nécessaires à leur vie quotidienne, maîtriser les savoirs fondamentaux.

Ces ateliers pourront également leur permettre de découvrir d'autres univers culturels, sportifs …

Dans cette perspective, des partenariats devront être formalisés avec divers prestataires telles que la Mission Locale notamment pour faciliter l'accès des jeunes de moins de 25 ans aux ateliers d'autonomie animés par la structure.

Toutes ces actions d'accompagnement global pourront être menées par des partenaires extérieurs ou en lien avec les travailleurs sociaux des centres d'hébergement d'urgence.

Outre la mobilisation de l'offre de service relevant du droit commun, il devra être mis en œuvre à titre expérimental pour 4 ETP :

2) Un sas IAE destiné exclusivement aux réfugiés :

Il sera créé un dispositif transitoire baptisé «sas IAE » en partenariat avec plusieurs structures de l'IAE sur Blois proposant des activités diversifiées : par exemple bio solidaire, Jardins du cœur, ou EASY …

L'objectif étant de préparer et d'accompagner les réfugiés qui souhaitent travailler au plus vite mais pour lesquels il est indispensable de poursuivre l'apprentissage de la langue pour une bonne compréhension des consignes écrites et orales et pour évaluer leurs compétences professionnelles et leur savoir-être avant de les orienter vers un emploi direct.

Pour chacun, il sera construit un parcours d'insertion successifs dans 2 ou 3 des SIAE partenaires intégrant en parallèle le suivi d'ateliers correspondant à ses besoins. La durée du parcours ne dépassera pas 4 mois. Une structure porteuse devra être désignée.

Chaque SIAE accueillerait simultanément 2 réfugiés maximum afin de faciliter l'intégration dans les équipes sans trop alourdir les missions d'encadrement de la structure ;

A l'issue du parcours, le réfugié pourra:

- Soit poursuivre dans une des 3 SIAE ou intégrer une nouvelle SIAE correspondant plus à son projet et à sa progression.
- Soit suivre une formation HOPE ou formation relevant du droit commun
- Soit accéder à un emploi direct

Tout au long du parcours, il sera suivi et accompagné par le Conseiller en Insertion Professionnelle (CIP) pour les réfugiés du Blaisois (poste qui doit être crée).

Les autres SIAE seront également mobilisés pour accueillir des réfugiés ayant les prérequis demandés sans passer par le SAS IAE ; Le CIP devra également soutenir les encadrants socio professionnels des SIAE accueillant des réfugiés ;

3) Une fonction d'accompagnement individuel des parcours : Organisations des placements dans des entreprises partenaires :

Pour faciliter le placement en emploi direct des personnes ayant une maitrise suffisante de la langue, il est prévu de rencontrer plusieurs entreprises agricoles (dans un 1er temps), de la restauration et du BTP ayant recours aux salariés saisonniers et parfois à la PSI pour faire face à leur difficulté de recrutement.

Cela suppose de trouver sur place des capacités de logements pour minimiser les problèmes de mobilité.

L'objectif étant d'obtenir leur adhésion de principe pour accueillir quelques personnes pour une intégration optimale dans les équipes. Le CIP sera leur interlocuteur direct en cas de problème.

Pour la mise en œuvre de ces placements, il sera utile d'associer le dispositif TransVaLoire chargé de faciliter les placements saisonniers et d'organiser la sécurisation des parcours des salariés saisonniers;

Afin de mettre en œuvre ces modes d'accompagnement pour mener les salariés vers une réelle insertion, de véritables partenariats devront s'établir. En effet, de nombreuses structures dont les missions se recoupent souvent, sont présentes sur le territoire :

Parmi les structures, il est possible de citer :

- les structures d'insertion concourant au service public de l'emploi : les missions locales, les entreprises d'insertion par l'activité économique, les maisons de l'emploi, les permanences d'accueil, d'insertion et d'orientation,
- les structures d'insertion à caractère social : les foyers de jeunes travailleurs, les centres d'hébergement et de réinsertion sociale, les associations, les établissements publics et privés financés au titre de la politique de la ville,
- les différents opérateurs : les organismes de formation et d'insertion,
- le secteur de l'insertion par l'activité économique (associations intermédiaires, entreprises d'insertion, entreprises de travail temporaire d'insertion, ateliers et chantiers d'insertion et école),
- le secteur associatif,
- l'AFPA dans le cadre de la reconnaissance des savoir-faire pour le personnel en insertion.

4) Une mission de coordination et de pilotage de la plateforme :

Cette offre de formation et d'accompagnement vers l'insertion professionnelle des réfugiés suppose un pilotage et une coordination de la plateforme.

Le poste créé pour assurer cette mission devra prendre en compte les objectifs suivants :

- S'assurer du bon fonctionnement de chaque atelier de formation ;
- Rester vigilant sur la bonne fluidité des étapes de parcours en étant en lien direct avec l'ensemble des acteurs intervenant dans les process en place. C'est le coordonnateur qui validera les suivis de parcours des réfugiés
- Assurer l'accompagnement des réfugiés du SAS IAE et préparer leur sortie
- Prospecter, faire les mises en relation et assurer le suivi des placements en emploi. Pour ce faire, il sera l'interlocuteur des entreprises agricoles, de la restauration, du BTP et plus particulièrement des tuteurs désignés par le chef d'entreprise.

- Une fois que le réfugié a atteint un certain niveau en français, il sera orienté vers Pôle Emploi pour inscription et accompagnement.

Le CIP accompagnateur des réfugiés aura pour mission de :

- Faire le lien entre l'opérateur chargé du positionnement linguistique, les formateurs mobilisés sur la plateforme linguistique, et l'ensemble des acteurs pouvant intervenir directement auprès des personnes réfugiés afin d'assurer une suite de parcours cohérente et personnalisée
- Etablir un diagnostic professionnel de chaque personne intéressée, identifier le parcours d'insertion le plus approprié selon ses besoins et l'orienter vers les partenaires opérateurs
- Conduire des entretiens individuels tout le long du parcours du bénéficiaire afin de faire le point sur les acquis et les axes de progrès, assurer le suivi jusqu'à la mise à l'emploi et post emploi.
- Organiser des ateliers collectifs autour de l'emploi et de l'insertion professionnelle : outils et techniques de recherche d'emploi, visites d'entreprises, acquisition des savoir être et savoir-faire liés au monde du travail etc…
- Développer les mises en situation professionnelle des réfugiés et effectuer le suivi en entreprise durant les périodes d'immersion
- Faire le lien avec le référent social du bénéficiaire afin de lever les freins périphériques à l'accès à l'emploi (logement, garde d'enfants, santé, documents administratifs et accès aux soins…)
- Mobiliser les dispositifs de droit commun au profit des publics réfugiés
- Développer et animer un réseau de partenaires permettant d'organiser au mieux les parcours individuels : organismes de formation, SIAE, entreprises
- Assurer le suivi administratif de l'activité (compte-rendu, tableaux de bords…), produire les statistiques et les éléments de reporting liés à l'accompagnement et les analyser.

Dans un premier temps cette mission sera réalisée, à titre expérimental sur le BLAISOIS, mais ce conseiller en insertion aura vocation, à terme, d'intervenir sur plusieurs sites du département.